



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P276\_2020**

**Date : 29/06/2020**

**OBJET : Réalisation de travaux d'entretien des itinéraires de randonnée sur la  
Communauté d'Agglomération du Cotentin**

### Exposé

Lors de sa séance du 24 mai 2018, le Conseil communautaire a choisi d'adopter la compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, Sentier Littoral, Chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenades et Randonnée (PR) conventionnés avec la FF de randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil Départemental » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence, il est nécessaire de conclure des accords-cadres afin de réaliser les travaux d'entretien des itinéraires de randonnée.

Ainsi, une consultation selon un appel d'offres ouvert (accords-cadres à bons de commande) comportant 11 lots a été lancée avec une date limite de réception des offres au 13 mars 2020.

Les lots 1 à 11 sont des marchés réservés.

Les lots 1 à 5 sont des marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique au sens de l'article L2113-13.

Les lots 6 à 11 sont des marchés réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail au sens de l'article L2113-12.

Les prestations sont ainsi réparties en 11 lots géographiques et techniques traités chacun en marchés séparés :

- Lot 1 : Débroussaillage des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de La Hague, des Pieux et de Douve et Divette.

- Lot 2 : Débroussaillage des itinéraires de randonnée sur le pôle de proximité de la Côte des Isles.
- Lot 3 : Débroussaillage des itinéraires de randonnée sur la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.
- Lot 4 : Débroussaillage des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de Montebourg.
- Lot 5 : Débroussaillage des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de Cœur du Cotentin et de la Vallée de l'Ouve.
- Lot 6 : Travaux d'entretien des ouvrages et du cheminement des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de La Hague, des Pieux et de Douve et Divette.
- Lot 7 : Travaux d'entretien des ouvrages et du cheminement des itinéraires de randonnée sur le pôle de proximité de la Côte des Isles.
- Lot 8 : Travaux d'entretien des ouvrages et du cheminement des itinéraires de randonnée sur la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.
- Lot 9 : Travaux d'entretien des ouvrages et du cheminement des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de Montebourg.
- Lot 10 : Travaux d'entretien des ouvrages et du cheminement des itinéraires de randonnée sur les pôles de proximité de Cœur du Cotentin et de la Vallée de l'Ouve.
- Lot 11 : Signalétique et balisage du réseau d'itinéraires de randonnée.

Les candidats sont autorisés à présenter des offres pour un lot, plusieurs lots ou la totalité des lots.

2 plis électroniques sont parvenus dans les délais impartis :

- Lots 1 et 3 émanant de l'entreprise ECORECA
- Lots 2, 4 et 5 émanant de l'entreprise ASTRE ENVIRONNEMENT

Pour les lots 6 à 11 : aucune offre n'a été déposée.

Au vu de l'analyse présentée, la CAO a décidé à l'unanimité d'attribuer les accords-cadres aux entreprises ayant déposé une offre.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la décision de la CAO prise à l'unanimité lors de sa séance en date du 6 mai 2020,

### **Décide**

- **De signer** les accords-cadres à bon de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien des itinéraires de randonnée sur l'Agglomération du Cotentin avec :
  - l'entreprise ECORECA ayant son siège social 26 rue des Fougères, 50110 Tourlaville, pour les lots 1 et 3,
  - l'entreprise ASTRE ENVIRONNEMENT ayant son siège social 70 chemin des Brûlées, 50100 Breteville-en-Saire, pour les lots 2, 4 et 5,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'au 31/12/2020 et qu'ils pourront faire l'objet de trois reconductions express par période de 12 mois,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, LdC 76878,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**Jean-Louis Valentin**